

# Journal du Textile

61, rue de Malte, 75541 Paris cedex 11  
Tél. 01.43.57.21.89 - Fax : 01.47.00.08.35 - Web : [www.journaldutextile.com](http://www.journaldutextile.com)

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

- Documents de préférence en **PDF Haute résolution** et pour la sécurité, joindre le fichier natif. Charger les polices utilisées (uniquement postscript).
- **Réception des emails :**  
[ad@journaldutextile.com](mailto:ad@journaldutextile.com)
- **Réception des CD, DVD :**  
Journal du Textile, Service Publicité,  
61 rue de Malte, 75541 Paris Cedex 11
- **Réception plate-forme FTP :**  
nous consulter
- **Remise des ordres :**  
3 semaines avant parution
- **Annulation :**  
2 semaines avant parution
- **Remise des éléments techniques :**  
10 jours avant parution

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire concernant ce calendrier et pour vous aider à préparer le planning de vos campagnes dans le Journal du Textile, prenez contact avec :

■ **Joëlle Leroy ou Andrée Zollinger**

Tél. : 01.43.57.21.89

Fax : 01.47.00.08.35

■ **emails :**

[joelle.leroy@journaldutextile.com](mailto:joelle.leroy@journaldutextile.com)

[andree.zollinger@journaldutextile.com](mailto:andree.zollinger@journaldutextile.com)

ou consultez [www.journaldutextile.com](http://www.journaldutextile.com)

rubrique : Publicité

**Chaque document doit être impérativement accompagné d'une épreuve couleur certifiée.  
En l'absence de cette épreuve, le Journal du Textile dégage toute responsabilité  
sur la qualité de l'impression de la publicité.**

## EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PUBLICITÉ

1. Les frais techniques et taxes sont à la charge de l'annonceur.  
2. Les dégressifs s'appliquent sur les ordres passés durant l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), au fur et à mesure des insertions parues. Ils ne s'appliquent pas sur les frais techniques. Toute annulation en cours de campagne implique une révision des dégressifs. 3. Les règlements doivent être effectués par traite, au plus tard 30 jours, le 10 du mois suivant, après parution. Tout règlement effectué par chèque bancaire à réception de facture bénéficie d'un escompte de 2%. 4. Des agios de retard égaux à une fois et demie le taux de l'intérêt légal seront appliqués pour

tout règlement intervenant hors délais. 5. A l'ouverture d'un compte client, les prestations du Journal du Textile sont payables au comptant à souscription de l'ordre. 6. Une remise professionnelle de 15% est accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel, conformément à la loi Sapin. Elle n'est pas applicable sur les frais techniques. 7. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de ces conditions générales. 8. Les publications judiciaires sont payables avant parution et ne bénéficient pas de dégressif, ni de remise professionnelle pour l'intermédiaire en publicité.